

DECRET N°81-16 du 27 Janvier 1981

chargeant le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements
Moyens Général, Technique et Profes-
sionnel, de l'intérim du Camarade
François Codjo AZODOGBEHOU, Ministre
du Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 24 Janvier
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 24 Janvier 1981, le Camarade Edouard
ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et
Professionnel, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade
François Codjo AZODOGBEHOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Janvier 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRFB 4 ANR 4 CPC 6 SGG SPD 2 MEMGTP-MDRAC 6
Autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-